



Décision n° CODEP-MRS-2020-059120 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 décembre 2020 autorisant le CEA à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 55 dénommée LECA STAR

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le décret du 4 septembre 1989 autorisant le Commissariat à l’énergie atomique à procéder à une extension du laboratoire d’examen de combustibles actifs (LECA) du centre d’études nucléaires de Cadarache (Bouches-du-Rhône) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la Décision n° 2009-DC-0150 du 16 juillet 2009 de l’ASN définissant les critères techniques sur lesquels repose la prolongation de la durée d’utilisation des sources radioactives scellées accordées au titre de l’article R-1333-52 du code de la santé publique ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 775 du 19/11/2020 ;

Considérant que par courrier du 19 novembre 2020 susvisé l’exploitant a déposé une demande d’autorisation de prolonger la durée d’utilisation de 2 sources radioactives scellées nécessaires au fonctionnement de l’INB n° 55.

Décide :

Article 1^{er}

Le CEA, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 55 dans les conditions prévues par sa demande du 19 novembre 2020 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Marseille, le 8 décembre 2020.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le chef de la division de Marseille**

Signé par

Bastien LAURAS